CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

Procès-verbal - Mardi le 1er octobre 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE LE 1^{ER} OCTOBRE 2019 À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE SITUÉ AU 373 ROUTE 105 À KAZABAZUA À COMPTER DE 19H00, AYANT QUORUM ET SE DÉROULANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE ROBERT BERGERON.

Sont présents : PAUL CHAMBERLAIN

LYNNE LACHAPELLE

LYNN NOËL

SYLVAIN LA FRANCE HENRI CHAMBERLAIN

CRAIG GABIE

Secrétaire d'assemblée : PIERRE VAILLANCOURT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

1.2 Rapport du maire

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Rapport du maire
- 1.3 Période de questions
- 1.4 Ordre du jour
- **1.5** Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019
- **1.6** Prélèvements bancaires
- **1.7** Registre des chèques
- **1.8** Liste des comptes fournisseurs
- 1.9 Dépenses du directeur général
- 1.10 Dépenses du directeur du service incendie
- **1.11** Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018
- **1.12** Régie des alcools, des courses et des jeux Demande de licence ou de permis / 55-20-0765

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Octroi de l'achat vêtements et accessoires soumission № SOUM045692
- **2.2** Traverse de piétons 373 Route 105

3. TRANSPORT

- 3.1 Octroi du contrat de l'appel d'offre par invitation Pile de stock, clé en main
- 3.2 Octroi du contrat de l'appel d'offre par Déneigement et déglaçage des trottoirs Saison 2019-2021
- 3.3 Programme d'aide à la voirie locale Volet Projets particuliers d'amélioration Circonscription électorale de Gatineau Dossier № 00027930-1-83015(07) -2019-07-17-58
- 3.4 Resurfaçage de la Route 105 de Wakefield à l'intersection Route 117

4. HYGIÈNE DU MILIEU

4.1 Entente intérimaire établissement les conditions relatives au transfert d'équipement et de matériel relatifs à la collecte de matières résiduelles – Article 678.0.2.4 du Code municipal

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

5.1 Proclamation « Municipalité alliée contre la violence conjugale »

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- **6.1** Boîte postale communautaire Chemin Gerry-Labelle coin du chemin Ruisseaux-des-Cerises
- 6.2 Plan de subdivision lot № 5 497 028 chemin Lee Lot à vendre

7. LOISIRS ET CULTURE

- **7.1** Ministère de la Culture et des Communications MCC Demande d'aide financière
- 7.2 Autorisation pour Être et Devenir bureau à la bibliothèque

8. VARIA

8.1

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2019-10-204 1.4

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour et de la disponibilité des documents au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ par Henri Chamberlain, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain et résolu d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant les sujets suivants :

3.5 ACHAT DE PNEUS - NIVELEUSE

ADOPTÉE

2019-10-205 1.5

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Lynn Noël et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 tel que présenté.

ADOPTÉE

2019-10-206 1.6

ADOPTION PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle APPUYÉ par Sylvain La France

Et résolu

D'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour le mois De septembre 2019, totalisant les montants suivants :

Salaires nets	38 184,07 \$
Remises provinciales	10 531,76 \$
Remises fédérales	4 120,53 \$
Remises du Régime de retraite	3 512,81 \$

ADOPTÉE

2019-10-207

1.7

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle APPUYÉ par Sylvain La France

Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le registre des chèques du mois de septembre 2019 totalisant un montant de 69 197,57 \$.

ADOPTÉE

2019-10-208 1.8

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle APPUYÉ par Henri Chamberlain

Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois de septembre 2019 totalisant un montant de 53 108,55 \$.

ADOPTÉE

2019-10-209 1.9

DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - DGE (1 138,54 \$)

2019-10-210

1.10

DÉPENSES DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE - DCP (0,00 \$)

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Pierre Vaillancourt, directeur général de la Municipalité de Kazabazua, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Vaillane

Pierre Vaillancourt, DMA Secrétaire-trésorier et directeur général

2019-10-211 1.11

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU **QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, APPUYÉ par Henri Chamberlain et **RÉSOLU QUE:**

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

« La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain. »

ADOPTÉE

2019-10-212

1.12

RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX - DEMANDE DE **LICENCE OU DE PERMIS / 55-20-0765**

CONSIDÉRANT QU'une demande de licence ou permis sous le dossier № 55-20-0765 et que la Régie doit aviser le secrétaire-trésorier ou le greffier de la municipalité du territoire où est situé l'établissement pour lequel une licence ou un permis est demandé et qu'elle doit également aviser le directeur de la Sûreté du Québec ou du corps de police établi sur ce territoire;

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité ou corps de police peut s'opposer à

cette demande **dans les 30 jours** de sa publication dans un journal distribué sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE si la municipalité s'oppose à cette demande en vertu d'un règlement municipal ou de zonage, une copie de ce règlement devra accompagner votre opposition;

CONSIDÉRANT QUE le zonage est autorisé pour cette demande de licence ou de permis dans cette zone;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Lynn Noël, **APPUYÉ** par Sylvain La France et résolu;

QUE le conseil autorise la demande de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour M. Grégoire Guy au 293 Chemin du Rang 8, Kazabazua (Québec) J0X1X0 pour la production artisanale hydromel, de boisson alcoolique à base de petits fruits ou rhubarbe, et alcools et spiritueux.

ADOPTÉE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-10-213 2.1

OCTROI DE L'ACHAT VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES SOUMISSION № SOUM045692

IL EST PROPOSÉ par Lynn Noël APPUYÉ par Craig Gabie Et résolu

QUE le conseil autorise et engage la dépense pour l'achat de botte, uniforme de combat incendie tel que soumis par L'Arsenal soumission № SOUM045692 au coût total de 4 754,22 \$ incluant les taxes applicables et transport au frais du client.

ADOPTÉE

2019-10-214 2.2

TRAVERSE DE PIÉTONS – 373 ROUTE 105

CONSIDÉRANT QU'une traverse de piéton au 373 Route 105 a pour put d'avertir les automobilistes de ralentir;

CONSIDÉRANT QUE malgré cette traverse de piétons et d'une signalisation d'une limite de vitesse maximum de 50 km existante;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des piétons est en péril et que la vitesse est excessive à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise l'ajout d'une lumière de traverse ou balise de signalisation et d'un arrêt obligatoire pour s'assurer que les conducteurs s'arrêtent à temps et qu'ils respectent la priorité de passage du piéton;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Henri Chamberlain, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain et résolu;

QUE le conseil de la municipalité de Kazabazua demande au ministère du Transports la possibilité d'ajout d'une lumière de traverse ou balise de signalisation et un arrêt obligatoire pour assurer que les conducteurs s'arrêtent à temps et qu'ils respectent la priorité de passage du piéton au 373 Route 105.

ADOPTÉE

3. TRANSPORT

2019-10-215 3.1

OCTROI DU CONTRAT DE L'APPEL D'OFFRE PAR INVITATION - PILE DE STOCK, CLÉ EN MAIN

CONSIDÉRANT QUE le conseil a publié un appel d'offre par invitation en date du 5 septembre 2019 identifier sous le № AOVPS1909-004 pour pile de stock - clé en main;

CONSIDÉRANT QUE la date limite de la clôture des soumissions est le 26 septembre 14h00 et que l'ouverture des soumissions était le même jour à 14h01;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissionnaires ont répondus à cette invitation et sont tous conforme:

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Henri Chamberlain, APPUYÉ par Lynn Noël et résolu;

QUE le conseil octroi au plus bas soumissionnaire le contrat pour la pile de stock hivernale 2019-2020 à Carrière Tremblay & Fils au coût de 46 888,58 \$ incluant les taxes applicables.

Les soumissions reçues étaient :

Carrière Clément Tremblay & Fils 46 888,58 \$

Les constructions R. Dubeau aucune soumission reçue

Carrière Jerry Gagnon 53 085,00 \$

Roger Johnson Garage aucune soumission reçue

André Cousineau Transport & fils 54 337,18 \$

ADOPTÉE

2019-10-216 3.2

OCTROI DU CONTRAT DE L'APPEL D'OFFRE PAR - DÉNEIGEMENT ET **DÉGLAÇAGE DES TROTTOIRS SAISON 2019-2021**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a publié un appel d'offre public en date du 19 septembre 2019 identifier sous le № DDT2019-2020 pour le DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DU TROTTOIR 2019-2021;

CONSIDÉRANT QUE la date limite de la clôture des soumissions est le 1er octobre 2019 14h00 et que l'ouverture des soumissions était le même jour à 14h01;

CONSIDÉRANT QUE un (1) soumissionnaire ont répondus à cet appel d'offre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Henri Chamberlain, APPUYÉ par Paul Chamberlain et résolu;

QUE le conseil octroi au plus bas soumissionnaire le contrat pour le déneigement et déglaçage du trottoir 2019-2021 à Stéphane Bertrand pour un coût total de 31 043,25 \$ incluant les taxes applicables.

Les soumissions reçues étaient :

Saison 2019-2020 Stéphane Bertrand 15 176.70 \$

Saison 2020-2021 15 866,55 \$

ADOPTÉE

2019-10-217

3.3

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE GATINEAU DOSSIER № 00027930-1-83015(07) -2019-07-17-58

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu en date du 9 août 2019 une confirmation du ministre des Transports d'une subvention de 40 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a établi une programmation de travaux sur les chemins Gare Aylwin, Robinson, McConnell et Rang 8 et chemin Vail ainsi que les ouvrages de drainage tel que le creusage et le reprofilage de fossés nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Lynn Noël, APPUYÉ par Craig Gabie et résolu;

QUE le conseil autorise et engage les dépenses reliées aux travaux sur les chemins Gare Aylwin, Robinson, McConnell, Rang 8 et chemin Vail ainsi que les ouvrages de drainage tel que le creusage et le reprofilage de fossés nécessaire, soit l'embauche de deux camionneurs, la pelle mécanique dont les coûts associés au programme d'aide à la voirie locale portant le dossier № 00027930-1-83015(07) -2019-07-17-58.

ADOPTÉE

2019-10-218

3.4

RESURFAÇAGE DE LA ROUTE 105 DE WAKEFIELD À L'INTERSECTION **ROUTE 117**

CONSIDÉRANT QUE l'état de la route 105 qui se dégrade et que lresurfaçage de cette route est nécessaire à partir de Wakefield jusqu'à l'intersection de la Route 117:

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Henri Chamberlain, **APPUYÉ** par Sylvain La France et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité de Kazabazua demande au ministère des Transports de mettre dans leur programmation des travaux du ministère le resurfaçage de la Route 105 de Wakefield jusqu'à l'intersection de la Route 117;

QUE la présente résolution soit transmise aux municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour appui, ainsi qu'à monsieur Robert Bussière, député de Gatineau, monsieur Mathieu Lacombe, ministre responsable de la région de l'Outaouais et d'informer monsieur William Amos, député circonscription Pontiac.

ADOPTÉE

2019-10-219 3.5

ACHAT DE PNEUS – NIVELEUSE

IL EST PROPOSÉ par Lynn Noël APPUYÉ par Paul Chamberlain et résolu;

QUE le conseil autorise et engage la dépense pour l'achat de 6 pneus pour la niveleuse de Pneus Bélisle Outaouais Inc. au coût total de 14 193,85 \$ incluant les taxes applicables et la main d'œuvre.

ADOPTÉE

4. HYGIÈNE DU MILIEU

2019-10-220 4.1

ENTENTE INTÉRIMAIRE ÉTABLISSEMENT LES CONDITIONS RELATIVES AU TRANSFERT D'ÉQUIPEMENT ET DE MATÉRIEL RELATIFS À LA COLLECTE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES – ARTICLE 678.0.2.4 DU CODE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a adopté le 16 avril 2019 sa résolution 2019-R-AG113, manifestant son intention d'acquérir des compétences à l'égard de la collecte de porte en porte des matières résiduelles, pour toutes les municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE conformément a l'article 678.0.2.4 du Code municipal, le conseil de la MRC doit, pour déclarer sa compétence, et dans le cas où le document visé au premier alinéa de l'article 678.0.2.3 identifie un équipement ou du matériel, conclure avec la municipalité une entente établissant, en cas d'acquisition de compétence par la MRC, les conditions relatives au transfert a celle-ci de l'équipement ou du matériel identifié dans le document;

CONSIDÉRANT QUE préalablement a la conclusion des travaux de la MRC quant aux équipements, matériel et ressources humaines qui seront utilisés pour accomplir cette nouvelle compétence, la MRC et la Municipalité souhaitent convenir d'une entente intérimaire établissant, en cas d'acquisition de compétence par la MRC, les conditions relatives au transfert a celle-ci de l'équipement ou du matériel identifié dans le document;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Lynn Noël et résolu;

QUE le conseil autorise la municipalité de Kazabazua, personne morale de droit public dûment constituée ayant son siège social au 30, chemin Begley en la municipalité de Kazabazua province de Québec, J0X 1X0 d'être représenté par monsieur Robert Bergeron, maire et par monsieur Pierre Vaillancourt, directeur général, lesquels sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Kazabazua et d'agir selon les termes de cette résolution.

ADOPTÉE

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2019-10-221 5.1

PROCLAMATION « MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE »

CONSIDÉRANT QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (art. 1);

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 748 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts des maisons pour femmes victimes de violence conjugale pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle, **APPUYÉ** par Sylvain La France et résolu à l'unanimité;

DE proclamer la Municipalité de Kazabazua « Municipalité alliée contre la violence conjugale ».

ADOPTÉE

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2019-10-222 6.1

BOÎTE POSTALE COMMUNAUTAIRE – CHEMIN GERRY-LABELLE COIN DU CHEMIN RUISSEAUX-DES-CERISES

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont propriétaires et gestionnaires de l'emprise publique municipale;

CONSIDÉRANT QU'une demande reçue en date du 20 septembre 2019 par Poste Canada pour une installation de boîte postale communautaire dans la municipalité de Kazabazua;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens sont présentement en attente de nouvelle boîte postale;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Lynne Lachapelle et résolu;

QUE le conseil autorise l'installation d'une boîte postale communautaire sur le chemin Gerry-Labelle au coin du chemin Ruisseaux-des-Cerises tel que démontré par les photos soumises au conseil.

ADOPTÉE

2019-10-223 6.2

PLAN DE SUBDIVISION LOT № 5 497 028 CHEMIN LEE – LOT À VENDRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire du lot № 5 497 028 sur le chemin Lee;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dans son plan de développement de son territoire veut subdiviser le lot № 5 497 028 en 5 lots de minimum 1 acre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité planifie de vendre ces lots;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Paul Chamberlain, **APPUYÉ** par Sylvain La France et résolu;

QUE le conseil autorise l'achat et l'installation d'un enseigne pour la vente de ces lots.

ADOPTÉE

7. LOISIRS ET CULTURE

2019-10-224 7.1

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS MCC – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications (MCC) nous a informer concernant la possibilité en fin d'année financière du ministère (fin mars) d'allocation de crédits directs pour l'achat d'équipement en bibliothèque ou travaux mineurs (meubles, ordinateurs, étagères, plancher à refaire, etc.) :

CONSIDÉRANT QUE s'il n'y ait pas de crédit direct disponible cette année et en crédit direct, le montant de la subvention doit être moindre que 100 000 \$, et il n'y a pas de montant minimal;

CONSIDÉRANT QUE Toutes demandes d'aide aux immobilisations, l'aide financière du MCC équivaut à 40% des coûts du projet et que 60% des coûts doivent être déboursés par la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une fois la demande soumise dans Diapason, même si des crédits directs ne sont pas disponibles, que la demande reste ouverte auprès du MCC pour l'année suivante;

POUR CES MOTIFS, **IL EST PROPOSÉ** par Paul Chamberlain, **APPUYÉ** par Henri Chamberlain et résolu;

QUE le conseil mandate le directeur général de compléter une demande d'aide aux immobilisations dans la base de données du ministère « Diapason » pour travaux mineurs.

ADOPTÉE

2019-10-225 7.2

AUTORISATION POUR ÊTRE ET DEVENIR BUREAU À LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QU'une demande d'Être et Devenir pour l'utilisation de la salle Bergeron à la bibliothèque a été reçue;

ATTENDU QUE les conditions de l'utilisation de la salle Bergeron ont été établies:

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Paul Chamberlain, **APPUYÉ** par Craig Gabie et résolu;

QUE le conseil autorise l'utilisation de la Salle Bergeron à la bibliothèque municipal par Être et Devenir et qu'une clé donnant accès à cette salle soit remise au responsable qui utilisera cette salle.

ADOPTÉE

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20h02.

Président

Secrétaire

Leine Vaillancourt, DMA

Robert Bergeron,

Pierre Vaillancourt, DMA

Maire Directeur général / Secrétaire-Trésorier

« Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».